



## COMMUNIQUE POST REUNION du 24 février 2021

Conseillers du Ministère de la Santé / Représentants de la profession de Sage-Femme

C'est une réunion vidéo au timing limité (1h30), restreignant ainsi l'interactivité et les possibilités de prise de parole, à laquelle nous avons participé ce mercredi 24 février.

Nous avons été autant choqués par la forme que par le fond pour cette rencontre, attendue par l'ensemble de la profession qui s'est encore massivement mobilisée en cette journée, comme les 26 janvier et 10 février derniers.

Les annonces des quatre conseillers du Ministre Olivier Véran ont presque la couleur, l'odeur et le goût des échanges avec le Ministère de la Santé lors du long mouvement des sages-femmes de 2013 et 2014, et des mouvements précédents.

Et les sages-femmes savent douloureusement que les demi-mesures proposées et imposées à l'ensemble de la profession, n'ont fait que renforcer leurs difficultés d'exercice et de gestion de carrière à l'hôpital comme dans les autres secteurs ...

Nos impressions sont donc plus que mitigées. Nous vous listons ci-après l'exposé de mesures qui nous a été soumis :

- *L'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) sera chargée d'établir un rapport sur notre profession (statuts, compétences, tous modes d'exercices).*

Les syndicats professionnels, ordre, associations seront auditionnés, de même que les organisations syndicales et probablement d'autres professionnels de santé. Nous espérons que ce ne sera pas l'occasion encore une fois d'écouter le patriarcat plutôt que les femmes. Ce rapport devra être rendu avant l'été (juin ?).

- *Le ministère a interrogé l'INSEE et la DREES à propos de la classification de notre profession. Nous ne voulons plus être classées aux côtés de nos collègues infirmier.e.s, mais avec les autres professionnels médicaux (dentistes et médecins).*

Ce dossier nous préoccupe depuis trop longtemps pour accepter une demie-mesure. Nous ne sommes pas une profession intermédiaire, mais une profession médicale à compétences définies, nous n'avons pas de décrets de compétences.

- *En attendant la commission mixte paritaire, les sénateurs ont ajouté au projet de loi Rist que les sages-femmes pourraient renouveler les arrêts de travail qu'elles ont elles-mêmes prescrits.*

Nous avons exposé l'incohérence de cette restriction, les patientes dont l'arrêt de travail aurait été prescrit par une sage-femme hospitalière, ou par une sage-femme libérale ensuite remplacée, ou par un médecin en dehors d'une pathologie, devront si cela reste en l'état toujours être réorientées vers un médecin pour le renouvellement. Dépenses inutiles, perte de temps pour la patiente et le médecin, incohérence de parcours de prise en charge.

Nous avons aussi souligné le manque de bon sens de la suppression de l'adressage direct au spécialiste. La loi nous impose d'adresser la patiente à un médecin en cas de pathologie, de quoi le système a-t-il peur ? Les patientes, moins bien remboursées lorsque le spécialiste coche la case hors parcours de soins coordonné resteront victimes de cette aberration.

- *Les travaux sur les décrets de périnatalité, et plus largement sur la réforme des autorisations d'exercice devraient reprendre, nous attendons un calendrier prochainement... Comme depuis plus d'un an*

Tout cela est lent. Il y a un réel manque de réactivité du gouvernement, des gouvernements, concernant la santé périnatale alors que dans nos salles de naissance on s'éloigne un peu plus tous les jours du One to One Care, "1 femme = 1 sage-femme".

- *S'agissant de l'enseignement, des travaux sont en cours pour permettre la création de postes hospitalo-universitaires pour les sages-femmes et les professions paramédicales.*

Cela ne correspond pas à notre demande de bi-appartenance. La réunion a été trop courte pour permettre d'échanger à ce sujet.

- *A propos des études, seul le nombre d'années compte, alors que les heures de stage et de cours en cursus maïeutique sont plus nombreuses en 5 ans qu'en 6 ans dans d'autres filières.*

Nous n'avons pas pu approfondir certains sujets comme nous le souhaitions : réforme des études en 6 ans avec thèse d'exercice, unités et filières physiologiques, respect du choix des femmes, conditions de travail, et salaires à la hauteur de nos compétences et de notre qualification.

Par ailleurs, nous sommes toujours en attente de la lettre de cadrage du Ministère pour la poursuite des négociations avec la CNAM.

Si les 4 conseillers qui nous ont reçus portent un intérêt à notre profession, nous n'avons aucune garantie des décisions qui seront prises pour l'avenir de notre profession et par conséquent pour celui des femmes.

Nous savons tous que les avancées pour notre profession ne nous ont jamais été offertes mais ont été gagnées les unes après les autres, par les sages-femmes. Nous serons vigilants et restons déterminés.

Nous vous donnons donc rendez-vous le 8 mars, journée internationale pour le droit des femmes, avec et parmi elles.